

République Française



N°2026-010

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) – ANNÉE 2024

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, AURÉLIE REBAUDO

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CHRISTINE VILLELONGUE pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI,

ABSENTS :

JEAN-YVES FORT, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 23 JAN, 2026

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Vu la délibération n° 2025-175 du 17 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du rapport social unique de la Commune pour l'année 2024 ;

Conformément à la loi n° 2019-2 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités locales et leurs établissements publics ont l'obligation de produire un Rapport Social Unique (RSU).

Le Rapport Social Unique (RSU) est établi annuellement autour de thématiques fixées par arrêté ministériel, comme par exemple, l'emploi, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, ou le dialogue social. Le RSU a vocation à devenir un outil central dans la gestion des ressources humaines et l'animation du dialogue social et permet d'alimenter les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines

Le RSU ci-joint, accompagné de sa synthèse, est une photographie du personnel de la Ville et du budget annexe de la Régie Municipale des Parkings Dracénois au 31 décembre 2024.

Considérant qu'il a été relevé lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025, des incohérences sur les chiffres relatifs aux mouvements du personnel ;

Considérant qu'après analyse et correction apportées par le service gestionnaire, la version du RSU 2024 a été validée par la Direction Générale des Collectivités territoriales et transmise aux membres du Comité Social Territorial ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- abroge la délibération n° 2025-175 du 17 décembre 2025 ;
- prend acte de la communication du rapport social unique modifié pour l'année 2024.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :